

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

14 Décembre 1882.

Chronique générale.

A partir du 1er janvier, les aumôniers des hôpitaux de Paris seront supprimés.

Et, comme ce qui se fait à Paris est destiné à se faire dans toute la France, il est évident que l'on va supprimer avant peu les aumôniers de tous les hôpitaux départementaux.

Naturellement les catholiques se plaignent, et ils ont tous les droits.

Les journaux radicaux se soucient peu des plaintes des catholiques.

Il leur plaît d'en... nuyer ce qu'ils appellent le cléricalisme.

Mais les feuilles républicaines officieuses entreprennent de défendre et de légitimer la mesure prise par l'administration.

Ce n'est pas de la persécution, disent ces avocats du gouvernement. Les malades des hôpitaux pourront faire appeler le prêtre de l'église voisine, comme les malades qui demeurent en ville.

Eh bien, si c'est de la persécution, et de la plus odieuse.

D'abord, sur cent malades, il y en a quatre-vingt-quinze au moins qui réclament ordinairement les secours de la religion.

Et cela devrait suffire pour justifier le maintien des aumôniers.

Ensuite, il va y avoir les manœuvres d'un personnel d'employés libres-penseurs, choisis avec soin, et qui laisseront mourir les malades sans l'assistance du prêtre.

Ils demanderont, les infortunés, les secours de l'homme de Dieu; et l'on n'écouterà pas leurs supplications, ou bien l'on n'aura pas le temps d'aller chercher celui qu'ils attendront avec angoisse, et on les laissera expirer sans la divine consolation.

Tels seront, dans la pratique, les résultats de la suppression des aumôniers.

Et tel est au fond, il n'y a pas à en douter, le plan des administrateurs athées.

Nous le demandons à tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'est-ce pas là la plus hypocrite et la plus infâme des persécutions ?

Le Journal de la Meurthe raconte un scandale sans précédent qui s'est produit à l'École forestière de Nancy.

Deux élèves, dont un est le neveu de M. de Mahy, ministre de l'agriculture, ont été autorisés à entrer à l'École sans examen.

La promotion tout entière a protesté contre cet acte de favoritisme; de graves désordres ont éclaté, et le directeur de l'École a dû réclamer l'intervention de M. Lorentz, directeur des forêts.

On annonce qu'à la suite de nombreuses concessions administratives, les élèves ont consenti à accepter le statu quo.

L'affaire de Montceau-les-Mines, qui doit venir aujourd'hui jeudi devant la cour d'assises de Riom, a vivement excité la curiosité publique. M. le président a été harcelé de demandes de cartes. Il y avait beaucoup de solliciteurs, mais il y aura peu d'étus. Etant donnée la place réservée pour près de 430 témoins, le banc des journalistes, les sièges obligatoires pour le barreau, etc., etc., il restera un nombre relativement restreint de places disponibles.

Les chambres des hôtels sont retenues; les derniers venus se logeront avec difficulté, à moins qu'ils ne préfèrent s'installer à Clermont-Ferrand, distant de 44 kilomètres seulement et mis, par le chemin de fer, en communication fréquente avec Riom.

Sur un ordre venu de Paris, un bataillon d'infanterie tout entier va être envoyé à Riom. Les troupes qui étaient déjà dans cette ville ont été jugées insuffisantes.

Les renseignements parvenus depuis deux ou trois jours ne sont pas rassurants sur les

dispositions que témoignent déjà les anarchistes qui se trouvent en grand nombre, non pas seulement à Riom, mais aussi dans les environs.

On annonce également que des instructions sont prises pour que le procès de Montceau-les-Mines ne se prolonge pas au-delà de deux ou trois jours.

L'administration des ponts-et-chaussées, dit la Patrie, a reçu l'ordre de suspendre les travaux de chemins de fer, et généralement tous les grands travaux en voie d'exécution.

Les scandales de laïcisation. — On télégraphie de Quimperlé, 13 décembre: « Des désordres se sont produits hier à Moelan à l'occasion de la laïcisation des écoles de la ville. Il y a eu des coups de poings de donnés. La gendarmerie a dû intervenir. Pendant toute la soirée, charivari dans les rues. »

Hier, dans les couloirs de la Chambre, nos députés s'entretenaient de l'incident de Moelan.

Il se confirme que, lorsque les agents du gouvernement vinrent opérer la laïcisation de l'école communale de Moelan, la population, prenant fait et cause pour les congréganistes, a empêché l'instituteur laïque de prendre possession de l'école.

La Patrie a publié la note suivante :

« On nous fait part d'une nouvelle infamie administrative. L'une des communes les plus importantes du canton de Toucy, dans la Puisaye (Yonne), avait reçu un don considérable pour être employé à l'établissement d'une école, sous la condition absolue que cette école serait tenue par les Sœurs.

Or, le préfet a ordonné absolument au conseil municipal de refuser ce don, en raison des clauses obligatoires. »

Nous croyons savoir que la ville de Lyon est définitivement choisie pour y reconstruire l'ancienne Ecole de médecine militaire qui existait à Strasbourg avant la guerre.

Le préfet de l'Eure, M. Barème, vient de révoquer de ses fonctions de commissaire de surveillance des chemins de fer de l'Eure, un ancien commandant de gendarmerie en retraite, aimé et estimé de toute la ville d'Evreux, sous prétexte que ce commandant avait de nombreuses relations dans le monde conservateur.

La discussion du budget de la préfecture de police, ouverte lundi au conseil municipal par M. Hovelacque, est loin d'être close.

M. Yves Guyot doit se livrer à une attaque à fond contre M. Camescasse et ses agents.

Il résulte d'un pointage fait avec soin, dit le National, que la proposition tendant au rejet pur et simple des dépenses de la police parisienne, pour l'année 1883, ne réunira certainement pas plus de quinze voix.

Un grave scandale vient d'être provoqué par le recteur de l'Académie de Toulouse qui présidait la rentrée solennelle des Facultés de l'État.

La fête avait lieu au théâtre du Capitole, et le recteur, après avoir déclaré que la politique n'était pas à sa place dans une réunion de cette nature, a impudemment loué la République.

Les sifflets et les huées des étudiants ont couvert sa voix.

Au contraire, ceux-ci ont acclamé le rapport de M. Campistron, qui appelait le triomphe de la justice et du droit sur le triomphe toujours passager de la force.

Quand a commencé la proclamation des lauréats, les étudiants ont sifflé M. Huc, professeur de droit et maire républicain de Toulouse. On lui a répété : « Démission ! » sur l'air des lampions.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLÈS.

C'était un homme de haute taille, au maintien digne et sévère. Un grand front chauve, une tête couronnée de cheveux blancs. De longs favoris blancs, le menton rasé. Le teint mat et brun, la physionomie calme et placide. Une grande fermeté, de l'énergie dans les traits, dans le regard. Et cependant aussi de la douceur, voire même une certaine tristesse. On devinait un homme qui avait beaucoup travaillé, beaucoup lutté, peut-être beaucoup souffert. Enfin, dans la coupe ample, carrée, un peu roide du vêtement, quelque chose de caractéristique, d'original, qui complétait admirablement ce type du parfait gentleman américain, digne de s'asseoir sur le fauteuil présidentiel des États-Unis.

Le vicomte, après l'avoir présenté du geste, se retira discrètement.

Déjà M. Aubertin avait examiné l'étranger; déjà, s'efforçant dans sa conviction, il se disait :

— C'est lui !

XVII

Les deux hommes se regardèrent longuement, froidement, en silence.

Puis, le filateur :

— Vous avez visité l'usine ?

— Oui, monsieur, répondit l'étranger. Je vous en fais mes compliments. En Amérique, nous en avons peu d'aussi parfaites.

Il y eut un temps. On s'observa de nouveau. Le Yankee soutint ce regard sans s'émouvoir, d'un visage presque souriant. M. Aubertin reprit, comme ayant oublié la nationalité, le nom du visiteur, ou plutôt comme voulant les lui faire confirmer par lui-même :

— Vous êtes Américain, monsieur... monsieur ?

— Jackson.

— Pardon... c'est juste.

Il offrait un siège.

— Oh ! fit Jackson... je craindrais d'abuser... vous étiez en famille.

— N'importe, répondit Aubertin. J'ai des renseignements à vous demander.

— Oui, je sais. Vous nous avez fait l'honneur d'en écrire à la maison Jonathan Davis, Jackson et compagnie.

— Ce n'est plus de cela qu'il s'agit pour le moment. C'est de vous-même, monsieur Jackson,

de vous seul, que je solliciterai tout d'abord un avis, un conseil.

Jackson s'assit enfin, sur l'insistance de son hôte, qui l'imita.

Après une dernière hésitation, bien en face, les yeux dans les yeux, le père adoptif demanda tout à coup :

— Êtes-vous père, monsieur ?

Sur le visage, jusqu'alors imperturbable de Jackson, il y eut un léger tressaillement. Mais, domptant aussitôt cette émotion :

— Non, monsieur, répondit-il, je n'ai plus ce bonheur... Vous me semblez plus heureux; il y avait là tout à l'heure deux jeunes filles charmantes. Vos filles sans doute ?

Aubertin ferma les yeux un instant, puis les rouvrit tout à coup.

— Oui.

Après une pause, Jackson reprit :

— L'une de ces demoiselles semblait attristée, désespérée.

Son hôte l'arrêta brusquement :

— Avant de poursuivre, monsieur, voulez-vous me permettre une question ?

— Assurément.

— Auriez-vous rencontré là-bas, en Amérique, un nommé Jacques Morand ?

— Oui. Oubliez-vous donc que c'est pour vous apporter des renseignements à son sujet que je suis

venu ? Je vous l'avouerai même, c'est un peu de sa part que me voici...

— Ah ! vous connaissez...

— Toute sa vie... jusqu'à son départ de cette maison. Si cela vous intéresse, je dirai ce qui lui est arrivé depuis.

— Dites.

— Il s'était embarqué comme matelot, ne croyant pas même avoir de quoi payer son passage. A peine en mer, le capitaine lui remit trois mille francs... provenant, disait-il, d'une personne inconnue. Ce bienfaiteur, Jacques Morand le devina. Il m'a chargé du témoignage de sa reconnaissance... et du remboursement de la somme... S'est-il trompé, monsieur ?

Jackson venait de tirer d'un portefeuille quelques banek-notes; il les offrait à M. Aubertin.

Celui-ci, les acceptant, répondit :

— Il a deviné juste. Mes filles auront de quoi faire largesse à leurs pauvres; vous l'en remercirez de ma part. J'avais cru payer une dette... Mais je suis si heureux de recevoir de Jacques Morand cette preuve de dignité, cette preuve de succès...

— Effectivement, votre générosité lui porta bonheur. Déjà retrempé par le désespoir, par le ramords, en mettant le pied sur le sol du Nouveau-Monde, il se sentit devenir un homme nouveau. Dès les premiers pas, sa bonne étoile lui permit de rendre service à l'un des principaux négociants de

Le recteur a perdu la tête ; il a ordonné à la musique de jouer les airs révolutionnaires, et il a levé la séance au milieu des huées de l'assistance.

Les étudiants ont continué, sur la place du Capitole, à siffler M. Huc. Ils se sont réunis le soir en réunion privée, au Pré-Catalan.

Décidément la République est partout le règne de l'harmonie.

LE 3 0/0 AMORTISSABLE.

Le journal financier le *Rentier* fait le calcul de la différence qui existe aujourd'hui entre le 3 0/0 ancien et le 3 0/0 amortissable.

On sait que le 3 0/0 amortissable est divisé en séries ; qu'il en reste 174 et que chaque année une d'elles est remboursée au pair. Il en résulte que, si un capitaliste se procurait 174 coupures de 45 fr. de rente amortissable, une dans chacune des 174 séries restantes, il aurait tous les ans un titre de rente qui serait remboursé à 500 fr. avec une prime de 97 fr. 50. Ce qui représente une différence de 2 fr. 34 par 3 fr. de rente.

Or, le 3 0/0 ancien est à 80 fr. tandis que le 3 0/0 amortissable n'est qu'à 80 fr. 50. Il y a donc avantage, en ce moment, si on achète de la rente 3 0/0, à préférer la rente 3 0/0 amortissable, qui rapporte revenu et prime d'amortissement compris 4,06 0/0, tandis que le 3 0/0 ancien ne rapporte que 3,75 0/0. Cela fait une différence de 0,31 0/0 au profit du 3 0/0 amortissable.

Par la même raison que les acheteurs ont aujourd'hui intérêt à préférer le 3 0/0 amortissable au 3 0/0 ancien, le gouvernement aurait intérêt, s'il faisait un emprunt, à le faire en 3 0/0 ancien plutôt qu'en 3 0/0 amortissable.

Pendant les dernières vacances scolaires, un nouvel instituteur avait été nommé à Toussieu (Isère). Un jour, le maire, M. Moirand, s'aperçut que le crucifix avait été enlevé de l'école et en manifesta son étonnement à l'instituteur. Quelques jours plus tard avait lieu une réunion du conseil municipal ; M. Moirand se rendit avec les conseillers municipaux auprès de l'instituteur, et lui demanda ce qu'il avait fait du crucifix de l'école. « C'est mon affaire, dit l'instituteur ; dans ma classe, je suis maître absolu, et je n'ai aucun ordre à recevoir à ce sujet. » M. Moirand répondit à l'instituteur qu'il se trompait, et, pour lui en donner la preuve, il lui ordonna d'aller immédiatement chercher le crucifix dans le galetas où il l'avait relégué. L'instituteur obéit. M. Moirand s'empressa d'enlever la poussière dont le crucifix était recouvert, puis il le replaça lui-même sur la muraille. Puis M. Moirand, raconte le *Courrier du Dauphiné*, se tournant vers le maître d'école, lui dit : « Ce crucifix était ici avant vous, il y sera encore après vous. »

New-York, qui lui donna de l'emploi ; puis, remarquant son ardeur au travail, ayant éprouvé sa probité, l'intéressa, l'associa bientôt à ses importantes opérations. Cependant, Jacques Morand ne lui avait rien caché, ni sa fébrilité par la justice des hommes, ni son châtiement par la justice de Dieu. Mais ces Américains sont ainsi faits, ils ne tiennent compte que du présent, ils ne regardent que vers l'avenir.

Jackson parlait sans émotion visible, simplement, gravement, comme un homme du monde. Mais, sous cette apparente froideur, celui qui l'écoutait, qui le devinait, sentait poindre l'amertume et la douleur.

— Ainsi donc, reprit Aubertin, ainsi donc, Jacques Morand a fait fortune ?

— Du moins, répondit Jackson, il est en passe de devenir riche. Heureux, jamais ! Il est son juge le plus sévère, il ne se pardonne pas. Ses souvenirs sont toujours là, navrants et terribles. Sans cesse il pense à sa femme, morte de misère et de chagrin, morte par lui, mais qu'il espère maintenant retrouver là-haut... à sa fille dont il n'aurait garde d'approcher, de se faire reconnaître... Sa fille ! oh ! si vous saviez pourtant comme il l'aime, ce pauvre père exilé si loin, par delà l'Océan, par delà l'oubli !... Tout ce qu'il a gagné, son sang, sa vie, il les donnerait de grand cœur pour l'embrasser... ne fût-ce qu'un instant... et puis mourir

UN DISCOURS DE VICTOR HUGO.

Voici le dévergondage oratoire qui a été lu sur la tombe de M. Louis Blanc, au nom de M. Victor Hugo :

« La mort d'un homme comme Louis Blanc est une disparition, c'est une lumière qui s'éteint. On est saisi d'une tristesse qui ressemble à de l'accablement. Mais l'accablement dure peu ; les hommes croyants sont forts. Vivre, c'est espérer. Une lumière s'est éteinte, mais la source de la lumière ne s'éteint pas. Les hommes comme Louis Blanc sont nécessaires ; ils reparassent quand il le faut, leur œuvre ne peut pas être discontinuée, elle fait partie de la vie même de l'humanité. » Pleurons donc Louis Blanc, mais espérons. Pleurons-le, mais ayons confiance. En ce moment, dans ce monde meilleur où il est, il nous écoute et il nous éprouve. Il voulait et il faisait le bien ; il était éloquent et il était excellent. Historien, il enseignait ; orateur, il persuadait ; philosophe, il éclairait. Honorons sa dépouille, vénérons sa mémoire et acceptons son immortalité. De tels hommes, répétons-le, sont nécessaires. Ils doivent mourir, c'est la loi terrestre ; et ils doivent durer, c'est la loi céleste. La nature les fait ; la République les veut. Qu'y a-t-il au fond de la République ? Il y a l'Homme. Qu'y a-t-il au fond de la nature ? Il y a Dieu. Les êtres comme Louis Blanc sont des consciences suprêmes. Ils traversent la vie, et n'ont qu'une préoccupation, faire ce double devoir : Devant l'histoire, les faits, les incidents, les catastrophes, les événements, les révolutions, servir les peuples ; devant Dieu, les aimer. »

Malgré tout ce qu'il contient de faux et de boursoufflé, ce bref discours a une certaine éloquence, parce que l'idée de Dieu y est franchement reconnue et proclamée. Mais que vont dire de cette profession de foi spiritualiste et déiste les matérialistes, maîtres de la République ?

Au défaut de cérémonie religieuse, les amis de M. Louis Blanc ont tenu à suppléer en donnant à ses obsèques toute la pompe civile qui peut être de mise en pareil cas.

Le *Gil Blas* vantait par avance « le catafalque recouvert d'un drap de velours noir, semé d'étoiles d'argent... les flammes des bougies alternant avec celles des lampadaires, la façade de la maison mortuaire tapissée de draperies noires à broderies et à franges d'argent, l'écusson, le char mortuaire de première classe à roues argentées, traîné par six chevaux empanachés et caparaçonés de noir, conduits par des piqueurs avec fouets nattés, à culotte blanche et bottes à l'écuycère ».

Tout cela est peu démocratique, peu égalitaire, tout à fait dénué de simplicité.

Ayant trouvé dans une lettre écrite par M. Louis Blanc à M^{me} Ernst, le 24 octobre

après... Mais non !... non ! il a promis, il a juré. Ce n'est pas un père égoïste. Rien pour lui, tout pour elle. La savoir honorée, heureuse... voilà tout ce qu'il demande. Il voulait venir... je suis venu, moi. Comment vais-je lui dire que sa fille avait pleuré !...

En dépit de lui-même Aubertin se sentait ému. Ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, dépassait tellement son attente ! Jacques avait si complètement disparu pour faire place à Jackson ! Comment ne pas l'estimer, cet homme, ce gentleman qui était là, devant lui, racontant avec simplicité sa revanche héroïque, et, dans un langage modeste, exprimant de si nobles sentiments ! Les vertus les plus hautes, aux yeux du commandant Aubertin, c'étaient précisément l'abnégation, le devoir accompli sans orgueil, le sacrifice accepté sans gloire. Aussi son accueil s'était-il modifié, c'était d'égal à égal qu'il traitait maintenant Jackson, bien que résolu plus que jamais à lui tenir tête, à ne pas lui céder un pouce de terrain.

Lorsque ce nom avait été prononcé : Antoinette... Antoinette en larmes... le père adoptif s'était senti monter au front une légère rougeur ; il paraissait être dans son tort. Ce fut presque en baissant les yeux qu'il balbutia :

— Ah ! vous avez remarqué... vous avez cru voir...

— J'ai vu, répondit affirmativement le père véritable. (A suivre.)

1865, la preuve que le député du cinquième arrondissement croyait à l'immortalité de l'âme et à une vie future, l'*Egalité* conclut que, si M. Louis Blanc est enterré civilement, c'est pour la galerie.

M. Tolain et ses amis ont prétendu samedi, au Sénat, que M. Louis Blanc n'avait point été condamné à propos des faits du 15 mai 1848.

C'est une erreur. Aux termes des arrêts rendus en date des 2 et 3 avril 1849, par la haute cour de justice siégeant à Bourges, furent condamnés, en application des articles 47, 59, 60, 87, 94 du Code pénal et 5 de la Constitution : 1^o Alexandre Martin, dit Albert ; 2^o Armand Barbès ; 3^o Jean-Joseph-Louis Blanc ; 4^o Marie-Louis Caussidière, représentants du peuple, à la peine de la déportation, les trois premiers pour avoir, en 1848, commis un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en armant ou portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres ; le quatrième pour s'être rendu complice de ces attentats dans les faits qui les ont préparés ou facilités, ou dans ceux qui les ont consommés, etc.

Un joli mot du Français :

A propos de la loi qui met aux frais de l'Etat l'enterrement de M. Louis Blanc, un homme d'esprit faisait remarquer, hier soir, que pareille mesure devrait être étendue à tous les députés. Puisque, vivants, ils sont transportés tous aux frais des contribuables, c'est bien le moins qu'il en soit de même quand ils sont morts.

LES LYCÉES DE FILLES.

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'à l'une des dernières séances de la Chambre, l'honorable M. de la Bassetière soutenait un amendement par lequel il demandait la suppression des 300,000 fr. affectés aux dépenses des lycées de filles. Dans un excellent discours, M. de la Bassetière rappelait la révolte du collège de demoiselles républicaines établi à Montpellier, et M. Duvaux, dans sa piètre réponse, soutenait qu'il n'y avait eu ni révolte ni la moindre apparence d'insubordination.

Le *Messageur du Midi* dément en ces termes les informations administratives du ministre Duvaux :

« Nous venons de lire, dans le compte rendu *in extenso* de l'incident, les éloquentes paroles de M. de la Bassetière contre cette centralisation intellectuelle qui pèse si lourdement sur les garçons, et que l'on a voulu faire peser sur les filles, afin de substituer à la vieille morale religieuse de nos pères la nouvelle morale indépendante. »

« La morale naturelle », s'est écrié à ce moment un membre de l'extrême gauche, qui nous a ainsi révélé quelles sont les mœurs et les habitudes que l'on veut faire régner aujourd'hui dans le pays.

« M. de la Bassetière a rappelé à ce propos les troubles qui ont éclaté dans notre lycée de filles, où l'on a cassé les vitres, chanté la Marseillaise et fait entendre sous les fenêtres de l'économique des paroles « qui ne sont ni des modes de style, ni des modèles de bon goût. »

« M. de la Bassetière n'a pas voulu dire toute la vérité à ce sujet. Il est constant, en effet, que les propos proférés par les élèves mécontentes sous les fenêtres de l'économique étaient de ces propos que des jeunes filles ne devraient même pas connaître et qu'il nous est impossible de répéter dans un journal. »

« Nous n'insisterons pas davantage sur ce point ; l'opinion publique est fixée, et il nous en coûte d'ailleurs de nous appesantir sur des détails qu'il était de notre devoir d'indiquer, mais dont nous ne pouvons nous empêcher de rougir. Nous n'avons même pas voulu faire une simple allusion à d'autres bruits qui ont circulé, et qui sont d'une nature trop délicate pour être livrés à la publicité sans des preuves incontestables à l'appui. »

« Il résulte d'ailleurs des protestations de M. de la Bassetière, des exclamations de la gauche et du silence du ministre, que l'enseignement secondaires des filles, où l'enseignement religieux tient si peu de place et où l'on veut substituer la morale naturelle à la morale chrétienne, commence à produire ses fruits naturels. Il

nous prépare, pour un prochain avenir, des mères de famille qui rendront nécessaire la prompt réalisation du vœu de M. Naquet et le vote de la loi sur le divorce.

« Aussi les nouveaux lycées ne se recruteront-ils que dans les familles séduites par l'appât d'une bourse ou parmi les enfants de ces fonctionnaires que l'on opprime, que l'on surveille, que l'on espionne, comme nous l'apprend une circulaire destinée à rester secrète, mais mise au jour par un heureux accident, pour la honte de son auteur et celle du régime sous lequel on a pu l'écrire. »

LES INVALIDES EN ALLEMAGNE

ET LES INVALIDES EN FRANCE.

Tandis qu'en France, où, plus que dans toute autre nation, il faudrait relever l'esprit et les vertus militaires, encourager et protéger les vaillants, les héros mutilés, et qu'hélas ! nous avons pu voir un grand nombre de députés disputer à nos invalides un aile et un morceau de pain, l'Allemagne fait les plus grands sacrifices, comble de ses favoris ses soldats blessés sur les champs de bataille.

Nous croyons devoir appeler l'attention des lecteurs sur l'article suivant, concernant les Invalides de l'armée allemande :

On subdivise les invalides en : *semi-invalides*, qui sont incapables de faire campagne, et *totallement invalides*, qui ne peuvent plus faire le moindre service. L'incapacité est prouvée par des certificats.

Les faveurs accordées aux invalides sont : les pensions et leurs suppléments ; les emplois civils ; l'admission dans un établissement d'invalides ; les emplois dans le service de garnison.

Les sous-officiers à moitié invalides peuvent être maintenus dans le service actif, dans des conditions qui n'exigent pas l'aptitude à faire campagne, et s'ils le préfèrent à une pension. Ils peuvent aussi être admis dans les maisons d'invalides, au fur et à mesure des places vacantes ; l'admission est réservée de préférence aux militaires invalides qui ont besoin de soins particuliers.

Il y a un hôtel des Invalides à Berlin, à Carlschaffen, à Stopl, à Potsdam.

Un certificat pour les emplois civils est délivré aux militaires invalides dignes d'intérêt et qui ont toujours eu une bonne conduite ; ceux qui sont entièrement invalides le reçoivent en sus de leur pension ; les demi-invalides ne l'obtiennent que sur leur demande et en remplacement de pension, quand ils ont au moins douze ans de services.

Les emplois civils qui leur sont réservés sont fixés dans tous les ministères.

Le général Maliwski a fondé la *Société de Reconnaissance Nationale pour les Vétérans*.

Pour les invalides non officiers, elle organise des loteries, des représentations théâtrales, des ventes d'objets d'art, d'ouvrages.

Institution du Prince Royal, pour les invalides de la guerre du Danemark, qui sont pensionnés et employés.

Institution de Victoria, pour les invalides de l'armée de Sadowa.

Enfin, *Institution nationale de Guillaume*, pour tous les soldats blessés dans la guerre contre la France.

Cette institution a été fondée par le roi Guillaume, le 6 septembre 1870, à Reims, aussitôt après les succès de l'armée confédérée...

Voilà ce que fait l'ennemi de la France pour maintenir dans son armée l'esprit d'abnégation, de sacrifice, de dévouement.

Le soldat allemand, s'il verse son sang dans les batailles, sait du moins que sa patrie prendra soin de sa vieillesse...

Et nous, Français, qui faisons un peuple de guerriers, nous n'avons qu'un hôtel des Invalides, et on a failli le supprimer !

Que tout bon patriote médite cette égoïste inégalité dans le traitement des invalides allemands et des invalides français.

ÉTRANGER

D'après une dépêche de Vienne, publiée par l'*Exchange-Telegraph*, la nouvelle du départ du docteur Nachtigalle, consul allemand à Tunis, pour une tournée en Tripolitaine, a produit, dans la capitale de l'Autriche, une grande sensation.

On se rappelle, à Vienne, qu'il y a deux ans, lorsque M. Nachtigalle est revenu de son voyage d'exploration et n'occupait pas encore de position officielle, il avait fortement conseillé à l'Italie d'annexer la Tripolitaine pour se dédommager de l'annexion de la Tunisie par la France.

On rapporte également que M. de Bismarck aurait dit à M. de Giers, lors de la visite que ce dernier lui a faite à Varzin, qu'il pense que la Tripolitaine revient naturellement à l'Italie.

Berlin, 13 décembre.

La détresse dans le grand-duché de Posen est profonde, et les paysans sont tellement surexcités par les socialistes contre le gouvernement impérial que de sérieuses émeutes sont à redouter.

Arabi et ses complices. — D'après une dépêche du Caire, publiée par les journaux anglais, Arabi et les autres chefs rebelles, dont le Khédive a commué la peine de mort en celle du bannissement, ont remis à M. Broadley, leur défenseur, pour être soumis aux gouvernements anglais et égyptiens un engagement écrit de rester à Ceylan, conformément à la volonté du Khédive.

Ils seront transportés à Ceylan par un navire frété par le gouvernement égyptien.

Le correspondant du *Daily Telegraph* apprend, en outre, que dans une dizaine Arabi sera emmené secrètement, parce qu'on craint que des troubles n'éclatent au moment de son départ.

Le bruit court, en effet, qu'à Alexandrie une vaste conspiration a été ourdie dans le but de lyncher le chef rebelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.

Les dispositions du marché ne se sont pour ainsi dire pas modifiées depuis la veille : les affaires continuent à manquer d'animation et les transactions sont aussi peu nombreuses que de peu d'importance. L'atonie qui a constamment dominé le marché suffirait à elle seule pour expliquer la lourdeur des cours.

Le 3 0/0, après avoir ouvert à 80 fr., a reculé à 79.97. L'amortissable a fait 80.85 et 80.60. Sur le 5 0/0, les offres ont amené cette rente à 114.72 et 114.70.

Les sociétés de crédit sont l'objet d'offres assez considérables et les cours sont faibles.

On a perdu 30 fr. sur la Banque de France à 5.420.

La Banque d'Escompte cote 560. Baisse de 5 fr. sur la Banque de Paris à 1.045.

Parmi les valeurs assez recherchées, citons la Banque Centrale de Crédit qui a obtenu quelques demandes aux cours habituels.

Le Crédit Foncier a été très-démandé à 1.350. Les capitalistes qui achètent aux cours actuels recueilleront certainement de gros profits d'une telle opération, car la valeur est des mieux classées.

La Foncière de France cote 485.

Le Lyonnais fait 530, cours d'attente, car les capitaux de l'épargne sauront profiter de l'affolement de certains détenteurs de titres qui vendent sans discernement.

Le Mobilier Espagnol reste faible à 280.

Les actions du Suez ont encore perdu du terrain à 2.325 et 2.315. Les Délégations fléchissent à 1.280.

Les chemins sont de plus en plus délaissés. Le Lyon est descendu à 1.565. Le Midi à 1.170. L'Orléans offert à 1.245.

Chronique militaire.

Ainsi que nous l'annoncions au mois de septembre dernier, nos jeunes Fléchois vont avoir leur drapeau. M. le général Boulanger, directeur de l'infanterie, délégué par le ministre de la guerre, partira pour le Prytanée, le 22 de ce mois ; il inspectera l'École le 23 et le 24, et ce dernier jour aura lieu la remise solennelle du drapeau au nom du Président de la République et du ministre de la guerre.

Il y a une autre École qui n'a pas encore de drapeau, c'est celle de Saint-Maixent. Nos élèves officiers doivent être traités sous ce rapport aussi bien que leurs camarades de Saint-Cyr, et ils accueilleraient avec reconnaissance une délégation semblable à celle dont M. le général Boulanger vient d'être chargé. (Progrès militaire.)

Le Président de la République signera probablement mardi prochain, 19 décembre, une promotion d'officiers généraux, qui comprendra deux généraux de division et quatre généraux de brigade.

Il est question de la nomination de M. le colonel Luzeux, du 142^e, comme commandant en second de l'École supérieure de guerre.

Le général Billot déposera prochainement un projet d'organisation de compagnies volontaires de l'armée territoriale, comprenant les jeunes gens de 17 à 20 ans, et les hommes au-dessus de 40 ans.

Voici une nouvelle qui sera certainement très-bien accueillie dans l'armée et surtout dans l'infanterie.

La commission des règlements administratifs, qui fonctionne depuis longtemps au ministère de la guerre, a enfin terminé le travail relatif à l'unification de la solde de tous les militaires sans distinction d'arme.

Le projet de loi serait très-prochainement présenté aux Chambres par le ministre de la guerre.

On pense même que les dispositions nouvelles pourraient être mises en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain. Mais le délai nous semble bien rapproché.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1882.

L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1882 et le tirage au sort commenceront le 24 janvier 1883.

Immédiatement après le tirage de chaque canton, le sous-préfet enverra au préfet du département une expédition authentique de la liste de tirage, ainsi que du procès-verbal qui aura été dressé en exécution de l'article 15 de la loi.

Au moyen de ces documents, le préfet formera un état indiquant, par canton, le nombre des jeunes inscrits sur les listes de tirage.

Cet état devra être adressé au ministre de la guerre, dès que le tirage au sort aura été terminé, et le 19 février au plus tard.

Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans inaugurera son service d'hiver à partir du lundi 25 courant.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS POUR 1883.

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, et du décret du 2 août suivant, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires.

En conséquence, tous les propriétaires, en nom particulier ou collectif, sont tenus de se présenter à la Mairie de leur commune avant le 1^{er} janvier 1883, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules qui n'ont pas fait, à l'époque fixée, la déclaration de ces animaux, sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs, et ceux qui ont fait sciemment de fausses déclarations peuvent être frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr. (art. 52 de la loi du 3 juillet 1877).

La publication par affiches étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne feraient pas la déclaration prescrite.

Le recensement dont il s'agit, comme les précédents, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Proposition Barodet pour renvoyer la prochaine séance à mercredi (la Chambre ne devant pas siéger mardi, à l'occasion des obsèques de Louis Blanc), votée par 253 voix contre 145.

Ont voté pour : MM. Bury et Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Simple coïncidence : M. Maillé (Alexis), absent par congé, la semaine dernière, avant l'élection de Seiches, reparait à la Chambre, une fois l'élection terminée.

SAUMUR.

Depuis plusieurs jours, la salle d'asile laïque du quartier des Ponts est licenciée. Cette mesure a été prise, avec juste raison, à la suite d'une visite faite à l'établissement par M. l'inspecteur des écoles primaires et le docteur Perreau. Sur une trentaine d'enfants, 18 environ ont été trouvés atteints de la teigne ou de la gale.

La même commission s'est présentée à l'asile voisin, dirigé par les Sœurs de Sainte-Anne. Sur cent enfants, pas un ne laissait à désirer : pas la plus petite teigne, pas la moindre gale, tous parfaitement propres.

Ce fait se passe de commentaire.

La directrice et la sous-directrice de l'asile laïque ont beau temps, et peuvent se promener à loisir pendant l'assainissement de l'asile.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Le premier « grand concert extraordinaire » de la saison a été vraiment le triomphe de la harpe. Dès le premier morceau, le solo d'Ossian, poème symphonique de M. Coquard, la harpe a conquis les préférences marquées du public, très-nombreux et très-attentif. Les deux morceaux du maître F. Godet, *Mélancolie* et la *Danse des Sylphes*, ont mis le comble à l'enthousiasme ; bon gré mal gré, l'habile artiste a dû, après une triple salve d'applaudissements, se faire entendre encore. Il a interprété avec la même supériorité magistrale une variation sur *Martha*. Si cela n'avait semblé trop indiscret, on eût de nouveau crié bis ! Toujours est-il qu'il semble bien difficile de surpasser en souplesse et légèreté la main habile de M. Hasselmans. Les harpes éoliennes ne chantent pas plus harmonieusement sous les caresses de la brise.

M. Quirot, baryton, a parfaitement dit le *Chant des Épiés*, de M. Coquard, dont l'œuvre, écrite sur des vers de Roland, est vigoureuse, bien adaptée aux paroles. Le grand air du *Siège de Corinthe* a produit moins d'effet. M. Quirot possède une très-belle voix, qu'il conduit avec beaucoup d'art ; il a fait grand plaisir.

Les chœurs ont interprété les *Ruines d'Athènes*, de Beethoven, et le *Vin des Gaulois*, de Gounod. C'est à M. L. de Romain que nous devons, à Angers, « l'adjonction de l'élément choral à l'élément symphonique ». L'idée est heureuse. Nous espérons bien que l'expérience sera renouvelée cette année et que nous aurons l'occasion d'applaudir une fois de plus et la Société Sainte-Cécile et l'Orphéon de la Poissonnière. (Union de l'Ouest.)

Au Concert populaire de dimanche prochain, on entendra M. M^{re} Bagnoli, premier alto solo de l'Association artistique.

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant* :

« C'est par erreur hier que nous avons dit que le bataillon du 66^e régiment de ligne était revenu de Tunisie. C'est le 32^e qui est arrivé. »

« A quand le 66^e ? Espérons que bientôt nous aurons le bonheur de revoir ces braves troupiers. »

LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Élections municipales à Niort. — Voici le résultat des élections municipales qui ont eu lieu dimanche 10 décembre à Niort :

Inscrits : 5,447. — MM. Dupont, 140 voix ; Vijoux, 113 ; Mercier, 65 ; Rouland, 60 ; Janvier, 53.

Le reste des suffrages exprimés s'est éparpillé sur une foule de noms. Il y a eu 360 bulletins blancs et quatre mille deux cent soixante-trois abstentions.

De pareils chiffres se passent de commentaires.

Élections municipales au Blanc. — Un fait également sans précédent vient de se passer au Blanc (Indre), à propos d'une élection nécessitée par la démission d'une partie du Conseil municipal.

Sur 1,600 électeurs, la liste d'émargement n'a pu faire constater que 158 votants, sur lesquels 67 ont déposé des bulletins blancs et 40 ont demandé la dissolution du Conseil dans leurs bulletins.

Il y a plus de patriotisme chez les Compagnies de chemins de fer que dans le gouvernement républicain.

La Compagnie d'Orléans mettra prochainement en concours 2,000 wagons de toute sorte. « Le conseil d'administration a résolu de répartir la commande entre les fournisseurs de la Compagnie, et rien ne sera demandé aux constructeurs étrangers. »

A l'hôpital de Lyon, huit sœurs s'occupaient du service pharmaceutique ; pour des raisons laïques, — les sœurs furent remplacées par trois pharmaciens adjoints. Ces derniers, insuffisants comme nombre et débordés par la besogne, ont déclaré à l'administration qu'ils ne pouvaient continuer le service dans de pareilles conditions. C'est alors que celle-ci rappela les bonnes sœurs.

La conclusion, nos lecteurs la font : de quelque façon que s'y prenne le radicalisme, il faudra toujours recourir aux dévouements qu'inspire le catholicisme, parce que là seulement se trouvent l'abnégation, le sacrifice, le véritable amour du pauvre et du peuple.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LES SEMIS DE BLÉ DE PRINTEMPS.

En dépit des pluies, il faudra que nos braves et courageux agriculteurs reprennent la charrue pour ensemer de nouveau leurs champs, même avec la perspective d'une récolte médiocre et d'une nouvelle année de privations et de misères.

Pour atténuer celle-ci dans la mesure du possible, je les engage, dit l'éminent agronome, M. Louis Hervé, à se procurer de bonnes variétés de blés de mars, surtout les blés de Noé, le Victoria de mars, le blé de mars rouge, le carré de Sicile. Le blé barbu hâtif et le Victoria anglais d'hiver, semés en février, peuvent aussi donner de bonnes récoltes, si on a pu les semer dans une terre bien préparée. On les sème aussi en mars.

Les orges de printemps dites célestes, Chevalier, carrée à grain nu, l'orge à éventail, sont des variétés avantageuses. Pour la brasserie, on recherche toujours l'orge Chevalier, mais il importe de la cultiver dans les sols riches en calcaire. J'espère, dit M. Hervé, être en mesure de signaler prochainement les moyens de tirer le meilleur parti possible des terres après la saison diluvienne que nous traversons. Le premier soin à prendre consistera à les labourer profondément, car l'ennemi redoutable des céréales, ce sont les sécheresses du printemps et le labour profond est le meilleur préservatif de ce fléau.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant

